



**PRÉFET  
DE LA VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers le 18 juillet 2022

**Sécheresse : Bassin de la Gartempe** - Nouvelles mesures de restriction ou de suspension des prélèvements d'eau en rivière ou en nappe souterraine pour tous les usages publics ou privés dans le département de la Vienne.

**Les nouvelles mesures de niveau Crise concernent le bassin de la Gartempe, indicateur de Montmorillon dans le département de la Vienne.**

Elles concernent tous les usages à partir de tous les prélèvements d'eau par pompage dans une rivière, dans un forage, dans un puits, ou dans un plan d'eau connecté.

Pour rappel, les mesures d'interdiction horaire (11h-18h) pour l'irrigation agricole restent en vigueur sur tout le département de la Vienne (sauf bassins de la Charente et de la Sèvre Niortaise amont).

Monsieur le Préfet a signé le 18 juillet 2022 un arrêté préfectoral en ce sens.

Les dispositions de ces arrêtés sont applicables à partir du mardi 19 juillet 2022 – 8h.

Vous retrouverez le détail des mesures par secteur et par usage dans les arrêtés publiés à l'adresse suivante :

<https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Des-mesures-de-limitation-ou-suspension-temporaire>

Vous pouvez également consulter le détail de ces mesures sous Propluvia à l'adresse suivante :

<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Contact presse

**Cabinet du préfet**

**Bureau de la communication  
interministérielle**

Mél [pref-communication@vienne.gouv.fr](mailto:pref-communication@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers